

**APSYS RETAIL STREET**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 27.200 euros  
Siège social : 28/32 avenue Victor Hugo – 75116 PARIS  
831 986 203 RCS PARIS  
  
(la « **Société** »)

---

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2024

---

La société Apsys Retail Street Lux, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social situé 28 avenue Monterey , L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B242397, représentée par Monsieur Fabrice Bansay, dûment habilité (*l'Associé Unique*), a :

**1- Préalablement exposé ce qui suit :**

Le Président de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé (*le Président*).

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes et de l'Associé Unique dans les délais légaux.

**2- Pris les décisions suivantes :**

- Présentation du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Non-renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le cabinet Cailliau Dedouit et Associes, Commissaire aux comptes, a été dûment informé des présentes décisions.

**PREMIERE DECISON**  
*Approbation des comptes annuels*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

## **DEUXIEME DECISION**

*Affectation du résultat*

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 36.728.099 euros au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, le compte « Report à nouveau » est désormais de 29.266.238 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la création de la Société.

## **TROISIEME DECISION**

*Conventions réglementées*

L'Associé Unique prend acte de l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L227-10 du Code de commerce.

## **QUATRIEME DECISION**

*Non-renouvellement du mandat du commissaire aux comptes*

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion de la Société, et après avoir constaté que le mandat de la société Cailliau Dedouit et Associes en qualité de Commissaire aux comptes de la Société vient à expiration à l'issue de la présente approbation des comptes, et que la Société n'est pas soumise à l'obligation légale de désigner un commissaire aux comptes, décide, conformément aux dispositions du Code de commerce, de ne pas procéder au renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société Cailliau Dedouit et Associes.

## **CINQUIEME DECISION**

*Pouvoirs en vue des formalités*

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités requises par la loi.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:

Fabrice Bansay

8856A918B73D45A...

L'Associé Unique  
Apsys Retail Street Lux S.A.  
Représentée par Monsieur Fabrice Bansay

# COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

## SAS APSYS RETAIL STREET

28-32 avenue Victor Hugo  
75116 PARIS

APE : 6420Z

Siret : 83198620300014

DocuSigned by:  
  
8856A91BB73D45A...

Le Président  
Monsieur Fabrice Bansay

Expertise comptable • Audit • Conseil • Membre ATH

42, BOULEVARD HEURTELOUP - 37000 TOURS  
Tél : +33 2 47 34 11 14- Fax : +33 2 47 26 35 02  
Email : bm12@berdugometoudi.fr  
www.berdugometoudi.fr

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS - RCS TOURD 499 849 677  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE



## Sommaire

<b>Attestation d'Expert Comptable</b>	<b>3</b>
<b>COMPTES ANNUELS</b>	
BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
DETAIL BILAN ACTIF	6
DETAIL BILAN PASSIF	8
COMPTE DE RESULTAT	9
COMPTE DE RESULTAT	10
DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	11
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	13
FAITS CARACTERISTIQUES	14
REGLES ET METHODES COMPTABLES	15
NOTES SUR LE BILAN	17
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	23
AUTRES INFORMATIONS	25
<b>LIASSE FISCALE</b>	<b>27</b>

## Attestation d'Expert Comptable

### MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS APSYS RETAIL STREET relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

		<b>Montants en EURO</b>
Total bilan		108 867 867
Chiffre d'affaires		750 125
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>		<b>36 728 099</b>

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à PARIS  
Le 26/03/2024

THIVIND Eric  
Expert-Comptable

## BILAN ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	10 260		10 260	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	30 075 199		30 075 199	30 078 590
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>30 085 459</b>		<b>30 085 459</b>	<b>30 078 590</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				<b>13 794</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	1 519 468	235 461	1 284 007	412 188
Autres créances	77 307 910		77 307 910	33 502 052
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	190 492		190 492	877 789
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>79 017 869</b>	<b>235 461</b>	<b>78 782 408</b>	<b>34 805 823</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>109 103 329</b>	<b>235 461</b>	<b>108 867 867</b>	<b>64 884 413</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			36 626 151	30 885 016

## BILAN PASSIF

	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	27 200	27 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	30 038 800	30 038 800
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-7 461 861	-6 818 638
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>36 728 099</b>	<b>-643 222</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>59 332 239</b>	<b>22 604 140</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	535 962	306 799
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>535 962</b>	<b>306 799</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	388	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	47 203 690	41 174 179
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 542 324	642 199
Dettes fiscales et sociales	253 265	157 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>48 999 666</b>	<b>41 973 475</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>108 867 867</b>	<b>64 884 413</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	9 049 960	252
(1) Dont à moins d'un an (a)	39 949 706	41 973 223
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	388	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## DETAIL BILAN ACTIF

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisat. incorporelles en cours	10 260,00		10 260,00	
	10 260,00		10 260,00	
Immobilisations financières				
Titres de participation		22 489,93	-22 489,93	-100,00
Tp snc 2 rond points	30 056 100,46	30 056 100,46		
Tp eurl bns	1 000,00		1 000,00	
Tp sci 10 solferino	999,00		999,00	
Tp snc ars commandant	999,99		999,99	
Tp snc ars sedaine	999,99		999,99	
Tp snc ars roule	999,99		999,99	
Tp snc solfe 2	9 900,00		9 900,00	
Tp snc ars rochefoucauld	500,00		500,00	
Tp snc fonciere rivoli	500,00		500,00	
Tp snc ars lecourbe	999,99		999,99	
Tp sas ars coquille	700,00		700,00	
Tp sas lecluse	500,00		500,00	
Tp sas ars coquille 3	1 000,00		1 000,00	
	30 075 199,42	30 078 590,39	-3 390,97	-0,01
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>30 085 459,42</b>	<b>30 078 590,39</b>	<b>6 869,03</b>	<b>0,02</b>
Avances et acomptes versés				
Fournisseurs - acomptes s/commandes		13 794,00	-13 794,00	-100,00
		13 794,00	-13 794,00	-100,00
Clients				
Clients	273 313,04		273 313,04	
Client douteux bebel - monge	282 553,59	282 553,59		
Clients - factures à établir	963 601,43	412 188,00	551 413,43	133,78
Dépréciations comptes clients	-235 461,33	-282 553,59	47 092,26	-16,67
	1 284 006,73	412 188,00	871 818,73	211,51
Autres créances				
Fournisseurs	2 738,62	12 030,00	-9 291,38	-77,24
Tva déductible s/immobilisations	2 052,00		2 052,00	
Tva déductible	113 662,53	76 372,30	37 290,23	48,83
Crédit de tva à reporter	60 036,00		60 036,00	
Remboursement de tva demandé	4 467,00	9 975,00	-5 508,00	-55,22
Tva sur factures non parvenues	155 241,55	91 481,00	63 760,55	69,70
Sas lecluse	1 798 627,35		1 798 627,35	
Snc ars maubeuge	5 330,63		5 330,63	
Bns	6 266,28	6 311,64	-45,36	-0,72
Snc ars boinod	14 544,13	125 805,01	-111 260,88	-88,44
Snc ars commandant	654 710,80	946 982,73	-292 271,93	-30,86
Snc ars sedaine	886,25		886,25	
Snc ars roule	718 697,81	588 753,81	129 944,00	22,07
Ars luxembourg	31 273 812,02	27 361 038,02	3 912 774,00	14,30
Ars rochefoucault	169 300,46	121 181,12	48 119,34	39,71
Foncière rivoli	1 618 874,07	1 272 491,91	346 382,16	27,22
Ars lecourbe	315 955,69	305 585,69	10 370,00	3,39
Ars coquille	69 906,23	58,86	69 847,37	NS
Ars coquille 2		58,86	-58,86	-100,00
Affectation qp 10 solferino	38 101 438,43		38 101 438,43	
Affectation qp resultat victoi		515 177,35	-515 177,35	-100,00
Affectation qp resultat maubeuge		107 116,53	-107 116,53	-100,00

## DETAIL BILAN ACTIF

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Int. cour. s/ c/c à rec.	1 709 702,03	1 596 163,00	113 539,03	7,11
Créances s/cessions d'immobilisat.	1 000,00		1 000,00	
Notaire levi martin		365 469,30	-365 469,30	-100,00
Ars Coquille 2	510 659,66		510 659,66	
	77 307 909,54	33 502 052,13	43 805 857,41	130,76
Disponibilités				
Societe generale		187,92	-187,92	-100,00
Societe generale 760	180 363,16	809 908,28	-629 545,12	-77,73
Caisse d'epargne	2 524,49		2 524,49	
Banque bcp	175,21	75,93	99,28	130,75
Bcp - ars cambronne		5 676,45	-5 676,45	-100,00
Bcp - lisica	6 418,46		6 418,46	
Bcp - lisica compte 2	1 010,27		1 010,27	
Bcp excédent - ars cambronne		1 005,42	-1 005,42	-100,00
Palatine - ars gobelins		1 429,81	-1 429,81	-100,00
Caixa - ars keller		144,18	-144,18	-100,00
Ce - levallois		535,30	-535,30	-100,00
Bnp- ars monge		56 645,29	-56 645,29	-100,00
Bnp - ars paul albert		2 180,33	-2 180,33	-100,00
	190 491,59	877 788,91	-687 297,32	-78,30
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>78 782 407,86</b>	<b>34 805 823,04</b>	<b>43 976 584,82</b>	<b>126,35</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>108 867 867,28</b>	<b>64 884 413,43</b>	<b>43 983 453,85</b>	<b>67,79</b>

## DETAIL BILAN PASSIF

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Capital</b>				
Capital souscrit-appelé, versé	27 200,00 27 200,00	27 200,00 27 200,00		
<b>Réserves</b>				
Primes d'émission	30 038 800,46	30 038 800,46		
Report à nouveau (solde débiteur)	-7 461 860,58 22 576 939,88	-6 818 638,40 23 220 162,06	-643 222,18 -643 222,18	9,43 -2,77
Résultat de l'exercice	36 728 099,18	-643 222,18	37 371 321,36	NS
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>59 332 239,06</b>	<b>22 604 139,88</b>	<b>36 728 099,18</b>	<b>162,48</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Provisions pour risques & charges				
Qp provision perte filiales	535 962,11 535 962,11	306 799,05 306 799,05	229 163,06 229 163,06	74,69 74,69
<b>TOTAL PROVISIONS RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>535 962,11</b>	<b>306 799,05</b>	<b>229 163,06</b>	<b>74,69</b>
<b>DETTES</b>				
Découverts				
Societe generale	297,65		297,65	
Banque - intérêts courus à payer	90,12 387,77		90,12 387,77	
Emprunts et dettes financières diverses				
Financiere apsys	8 342 116,00		8 342 116,00	
10 solferino	36 411 917,74	30 821 518,74	5 590 399,00	18,14
Ars alesia		47,41	-47,41	-100,00
Snc ars lisica (ex victoire)		412 096,27	-412 096,27	-100,00
Snc ars maubeuge		101 734,54	-101 734,54	-100,00
Snc ars rondo	180,00	180,00		
Snc ars sedaine		71,75	-71,75	-100,00
Affectation qp 10 solferino		4 127 732,06	-4 127 732,06	-100,00
Affectation qp roule	178 361,23	130 204,17	48 157,06	36,99
Affectation qp resultat boinod		84 513,76	-84 513,76	-100,00
Affectation qp resultat commandant	278 575,08	443 255,77	-164 680,69	-37,15
Affectation qp resultat sedaine	18 925,99	2 728,15	16 197,84	593,73
Affectation qp 2 ronds points		2 972 971,24	-2 972 971,24	-100,00
Affctetation qp rochefoucauld	25 667,86		25 667,86	
Affectation qp fonciere rivoli	138 078,27		138 078,27	
Affectation qp lecourbe	68 235,43		68 235,43	
Int. cour. s/ c/c à payer	1 741 632,00	2 077 125,00	-335 493,00	-16,15
	47 203 689,60	41 174 178,86	6 029 510,74	14,64
Fournisseurs				
Fournisseurs	610 874,28	84 313,40	526 560,88	624,53
Fourn. fnp	931 449,30	557 886,00	373 563,30	66,96
	1 542 323,58	642 199,40	900 124,18	140,16
Dettes fiscales & sociales				
Tva collectée	45 551,92		45 551,92	
Tva collectee clients douteux	47 092,24	62 761,24	-15 669,00	-24,97
Tva sur factures à établir	160 424,00	68 698,00	91 726,00	133,52
Charges fiscales a payer	197,00 253 265,16	25 637,00 157 096,24	-25 440,00 96 168,92	-99,23 61,22
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>48 999 666,11</b>	<b>41 973 474,50</b>	<b>7 026 191,61</b>	<b>16,74</b>
<b>TOTAL</b>	<b>108 867 867,28</b>	<b>64 884 413,43</b>	<b>43 983 453,85</b>	<b>67,79</b>

## COMpte DE RESULTAT

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	750 125	343 490
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>750 125</b>	<b>343 490</b>
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	47 092	
Autres produits	25 147	71
<b>Total I</b>	<b>822 364</b>	<b>343 561</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	958 509	850 056
Impôts, taxes et versements assimilés	1 717	
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	528	25
<b>Total II</b>	<b>960 754</b>	<b>850 081</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-138 390</b>	<b>-506 520</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	45 779 614	3 710 040
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	311 155	3 643 393
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 713 054	1 522 440
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	306 799	670 422
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total V</b>	<b>2 019 853</b>	<b>2 192 862</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	535 962	306 799
Intérêts et charges assimilées (4)	1 741 633	2 077 125
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>	<b>2 277 595</b>	<b>2 383 924</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-257 742</b>	<b>-191 062</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>45 072 327</b>	<b>-630 935</b>

## COMpte DE RESULTAT

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Prod cessions actifs - immo fi.	1 300	
	1 300	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>1 300</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Charges exception. s/opérat.gestion		12 287
Pénalités et amendes	21	
	21	12 287
Sur opérations en capital		
Vnc actifs cédés - immo financières	3 391	
	3 391	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>3 412</b>	<b>12 287</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-2 112</b>	<b>-12 287</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Intégration fiscale - charges	8 342 116	
	8 342 116	
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>48 623 131</b>	<b>6 246 463</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>11 895 032</b>	<b>6 889 685</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>36 728 099</b>	<b>-643 222</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 709 702	1 596 163
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	1 741 632	2 077 125

## DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Prestations de services	750 124,88	343 490,00	406 634,88	118,38
	750 124,88	343 490,00	406 634,88	118,38
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits				
Produits divers gestion	25 146,86	70,80	25 076,06	NS
Repris.s/prov.dépréc. créances	47 092,26		47 092,26	
	72 239,12	70,80	72 168,32	NS
<b>Total</b>	<b>822 364,00</b>	<b>343 560,80</b>	<b>478 803,20</b>	<b>139,36</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes				
Achats de petit équipement		508,47	-508,47	-100,00
Sous-traitance générale	759 514,42	457 405,00	302 109,42	66,05
Location de stockage	2 377,50		2 377,50	
Maintenance site internet	1 187,50		1 187,50	
Documentation générale	314,40	435,99	-121,59	-27,89
Frais de colloques, de séminaires	160,00		160,00	
Honoraires avocats	30 726,30	47 025,04	-16 298,74	-34,66
Honoraires expert comptable	15 798,33	10 280,00	5 518,33	53,68
Honoraires cac	21 920,82	10 102,73	11 818,09	116,98
Honoraires de conseils	40 500,00	71 000,00	-30 500,00	-42,96
Honoraires évaluations	4 500,00		4 500,00	
Honoraires divers	5 990,00	242 339,00	-236 349,00	-97,53
Frais d'actes & contentieux	9 493,98	624,79	8 869,19	NS
Publicité	54 427,70		54 427,70	
Foires et expositions	3 990,00		3 990,00	
Voyages & déplacements	1 571,24	3 513,61	-1 942,37	-55,28
Réceptions	69,30	3 479,27	-3 409,97	-98,01
Frais bancaires	5 967,63	3 341,70	2 625,93	78,58
	958 509,12	850 055,60	108 453,52	12,76
<b>Total</b>	<b>958 509,12</b>	<b>850 055,60</b>	<b>108 453,52</b>	<b>12,76</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-136 145,12</b>	<b>-506 494,80</b>	<b>370 349,68</b>	<b>-73,12</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.				
Cvae	67,00		67,00	
Cfe	1 650,00		1 650,00	
	1 717,00		1 717,00	
Salaires et Traitements				
Charges sociales				
Amortissements et provisions				

## DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres charges				
Redevances pour brevets, licences	270,00		270,00	
Charges diverses gestion	257,50	25,41	232,09	913,38
	527,50	25,41	502,09	NS
<b>Total</b>	<b>2 244,50</b>	<b>25,41</b>	<b>2 219,09</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-138 389,62</b>	<b>-506 520,21</b>	<b>368 130,59</b>	<b>-72,68</b>
Produits financiers				
Revenus des autres créances	3,85		3,85	
Revenus des vmp	3 348,05		3 348,05	
Autres produits financiers	1 709 702,03	1 522 440,00	187 262,03	12,30
Repris.s/prov.risques financiers	306 799,05	670 422,25	-363 623,20	-54,24
	2 019 852,98	2 192 862,25	-173 009,27	-7,89
Charges financières				
Int sur compte courant	1 741 632,00	2 077 125,00	-335 493,00	-16,15
Int bancaires	0,88		0,88	
Dot. prov. risques financiers	535 962,11	306 799,05	229 163,06	74,69
	2 277 594,99	2 383 924,05	-106 329,06	-4,46
<b>Résultat financier</b>	<b>-257 742,01</b>	<b>-191 061,80</b>	<b>-66 680,21</b>	<b>34,90</b>
Opérations en commun				
Qp résultat (perte)	-311 155,25	-3 643 393,49	3 332 238,24	-91,46
Quotes-parts résult. faites commun	45 779 614,04	3 710 040,20	42 069 573,84	NS
	45 468 458,79	66 646,71	45 401 812,08	NS
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>45 072 327,16</b>	<b>-630 935,30</b>	<b>45 703 262,46</b>	<b>NS</b>
Produits exceptionnels				
Prod cessions actifs - immo fi.	1 300,00		1 300,00	
	1 300,00		1 300,00	
Charges exceptionnelles				
Charges exception. s/opérat.gestion		12 286,88	-12 286,88	-100,00
Pénalités et amendes	21,00		21,00	
Vnc actifs cédés - immo financières	3 390,98		3 390,98	
	3 411,98	12 286,88	-8 874,90	-72,23
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2 111,98</b>	<b>-12 286,88</b>	<b>10 174,90</b>	<b>-82,81</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Intégration fiscale - charges	8 342 116,00		8 342 116,00	
	8 342 116,00		8 342 116,00	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>36 728 099,18</b>	<b>-643 222,18</b>	<b>37 371 321,36</b>	<b>NS</b>

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue	750 124,88	100,00	343 490,00	100,00	406 634,88	118,38
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>750 124,88</b>	<b>100,00</b>	<b>343 490,00</b>	<b>100,00</b>	<b>406 634,88</b>	<b>118,38</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>750 124,88</b>	<b>100,00</b>	<b>343 490,00</b>	<b>100,00</b>	<b>406 634,88</b>	<b>118,38</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>750 124,88</b>	<b>100,00</b>	<b>343 490,00</b>	<b>100,00</b>	<b>406 634,88</b>	<b>118,38</b>
Autres achats et charges externes	958 509,12	127,78	850 055,60	247,48	108 453,52	12,76
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-208 384,24</b>	<b>-27,78</b>	<b>-506 565,60</b>	<b>-147,48</b>	<b>298 181,36</b>	<b>-58,86</b>
Impôts, taxes et verst assimilés	1 717,00	0,23			1 717,00	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-210 101,24</b>	<b>-28,01</b>	<b>-506 565,60</b>	<b>-147,48</b>	<b>296 464,36</b>	<b>-58,52</b>
Reprises s/ charges et Transferts	47 092,26	6,28			47 092,26	
Autres produits	25 146,86	3,35	70,80	0,02	25 076,06	NS
Autres charges	527,50	0,07	25,41	0,01	502,09	NS
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-138 389,62</b>	<b>-18,45</b>	<b>-506 520,21</b>	<b>-147,46</b>	<b>368 130,59</b>	<b>-72,68</b>
Quote part résultat en commun	45 468 458,79	NS	66 646,71	19,40	45 401 812,08	NS
Produits financiers	2 019 852,98	269,27	2 192 862,25	638,41	-173 009,27	-7,89
Charges financières	2 277 594,99	303,63	2 383 924,05	694,03	-106 329,06	-4,46
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>45 072 327,16</b>	<b>NS</b>	<b>-630 935,30</b>	<b>-183,68</b>	<b>45 703 262,46</b>	<b>NS</b>
Produits exceptionnels	1 300,00	0,17			1 300,00	
Charges exceptionnelles	3 411,98	0,45	12 286,88	3,58	-8 874,90	-72,23
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2 111,98</b>	<b>-0,28</b>	<b>-12 286,88</b>	<b>-3,58</b>	<b>10 174,90</b>	<b>-82,81</b>
Impôts sur les bénéfices	8 342 116,00	NS			8 342 116,00	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>36 728 099,18</b>	<b>NS</b>	<b>-643 222,18</b>	<b>-187,26</b>	<b>37 371 321,36</b>	<b>NS</b>

## FAITS CARACTERISTIQUES

### Autres éléments significatifs

Les faits caractéristiques de l'exercice 2023 peuvent se résumer ainsi :

- La filiale SNC ARS LISICA a fait l'objet d'une dissolution par transmission universelle de leur patrimoine au profit de Apsys Retail Street.
- Les filiales ARS BOINOD et ARS MAUBEUGE ont fait l'objet d'une dissolution-liquidation durant l'exercice.
- Notre société a participé à la création des sociétés SAS LECLUSE (50% du capital), SAS ARS COQUILLE (70% du capital) et SAS ARS COQUILLE 3 ( 100% du capital)
- La filiale SCI 10 SOLFE a constaté le produit de la vente de son actif durant l'exercice 2023, la quote part du résultat qui nous revient impacte fortement notre résultat de l'exercice
- Notre société a participé à la création de la société ARS COQUILLE 2 en tant qu'actionnaire unique, nous avons cédé en cours d'exercice l'intégralité des actions à la SAS APSYS ALLIANCE

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS APSYS RETAIL STREET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 108 867 867 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 36 728 099 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/03/2024 par le président de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes au 31/12/2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

## **Titres de participations**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Disponibilités**

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

## **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## NOTES SUR LE BILAN

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		10 260		10 260
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 260</b>			<b>10 260</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	30 078 590	1 000	4 392	30 075 199
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>30 078 590</b>	<b>1 000</b>	<b>4 392</b>	<b>30 075 199</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>30 078 590</b>	<b>11 260</b>	<b>4 392</b>	<b>30 085 459</b>

## NOTES SUR LE BILAN

### Immobilisations financières

#### Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SNC ARS SEDAINE 75016 PARIS	1 000	-5 539	99,99	-5 539
SNC ARS LECOURBE 75016 PARIS	1 000	-56 790	99,99	-56 790
SNC ARS COMMANDANT 75016 PARIS	1 000	518 801	99,99	518 801
SNC ARS ROULE 75016 PARIS	1 000	-164 263	99,99	-164 263
SCI 10 SOLFERINO 75110 PARIS	1 000	42 195 915	100,00	42 229 171
SAS ARS COQUILLE 75116 PARIS	1 000	-35 501	70,00	-35 501
EURL BNS 75116 PARIS	1 000	-7 313	100,00	-861
SNC 2 ROND POINT 75116 PARIS	10 000	-1 841 457	99,00	-3 031 770
SAS ARS COQUILLE 3 75016 PARIS	1 000	-5 596	100,00	-5 596
SOLFE 2 75116 PARIS	10 000		99,99	
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				
SNC ARS ROCHEFOUCAULD 75016 PARIS	1 000	-49 310	50,00	-49 310
SNC FONCIERE RIVOLI 75116 PARIS	1 000	-569 436	50,00	-569 436
SAS LECLUSE 75016 PARIS	1 000	-344 820	50,00	-344 820

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	30 073 700	30 073 700	1 766 423		
- Participations (détenues entre 10 et 50% )	1 500	1 500	3 586 552		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

## NOTES SUR LE BILAN

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 78 827 378 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 519 468	1 519 468	
Autres	77 307 910	40 681 759	36 626 151
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>78 827 378</b>	<b>42 201 227</b>	<b>36 626 151</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	963 601
Int. cour. s/ c/c à rec.	1 709 702
<b>Total</b>	<b>2 673 303</b>

## NOTES SUR LE BILAN

### Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Dépréciation client suite TUP ARS Monge	235 461
<b>TOTAL</b>	<b>235 461</b>

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 EURO décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 100,00 EURO.

#### Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-6 818 638
Résultat de l'exercice précédent	-643 222
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>-7 461 861</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-7 461 861
<b>Total des affectations</b>	<b>-7 461 861</b>

## NOTES SUR LE BILAN

### Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	27 200				27 200
Primes d'émission	30 038 800				30 038 800
Report à Nouveau Résultat de l'exercice	-6 818 638 -643 222	-7 461 861 643 222	36 728 099	6 818 638	-7 461 861 36 728 099
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>22 604 140</b>	<b>-6 818 638</b>	<b>36 728 099</b>	<b>6 818 638</b>	<b>59 332 239</b>

### Provisions

### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	306 799	535 962	306 799		535 962
<b>Total</b>	<b>306 799</b>	<b>535 962</b>	<b>306 799</b>		<b>535 962</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières		535 962		306 799	
Exceptionnelles					

Le poste provision pour risques et charges comprend le montant des quote-parts de pertes comptables des filiales translucides fiscalement hormis la SCI 10 Solférino dont la perte de l'exercice est appréhendée en résultat dans le poste "Perte supportée (IV)" conformément à la clause de remontée systématique des résultats figurant dans les statuts de la filiale.

## NOTES SUR LE BILAN

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 48 999 666 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	388	388		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	47 203 690	38 153 730	707 844	8 342 116
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 542 324	1 542 324		
Dettes fiscales et sociales	253 265	253 265		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>48 999 666</b>	<b>39 949 706</b>	<b>707 844</b>	<b>8 342 116</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

#### Charges à payer

	Montant
Fourn. fnp	931 449
Banque - intérêts courus à payer	90
Int. cour. s/ c/c à payer	1 741 632
Charges fiscales à payer	197
<b>Total</b>	<b>2 673 368</b>

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Opérations faites en commun

	Bénéfice	Perte
Q/P de bénéfice comptable 2023 de la SCI 10 SOLFERINO	42 229 170	
Q/P de bénéfice comptable 2022 de la SNC ARS LISICA - VICTOIRE	228 280	
Q/P de perte comptable 2022 de la SNC ROULE		48 157
Q/P de bénéfice comptable 2022 de la SNC ARS BOINOD	140 061	
Q/P de bénéfice comptable 2022 de la SNC ARS COMMANDANT	164 681	
Q/P de perte comptable 2022 de la SNC ARS SEDAINE		16 198
Regul Q/P de perte comptable 2022 de la SNC 2 RONDS POINTS	2 972 971	
Q/P de bénéfice comptable 2023 de la SNC ARS LISICA suite transmission universelle	44 451	
Q/P de perte comptable 2023 de la SNC ARS MAUBEUGE suite dissolution - liquidation		1 798
Q/P de perte comptable 2023 de la SNC ARS BOINOD suite dissolution - liquidation		2 558
Q/P de perte comptable 2022 de la SNC ARS MAUBEUGE		10 463
Q/P de perte comptable 2022 de la SNC ARS ROCHEFOUCAULD		25 668
Q/P de perte comptable 2022 de la SNC FONCIERE RIVOLI		138 078
Q/P de perte comptable 2022 de la SNC ARS LECOURBE		68 235
<b>TOTAL</b>	<b>45 779 614</b>	<b>311 155</b>

#### Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 713 054	1 522 440
Reprises sur provisions et transferts de charge	306 799	670 422
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>2 019 853</b>	<b>2 192 862</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	535 962	306 799
Intérêts et charges assimilées	1 741 633	2 077 125
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>2 277 595</b>	<b>2 383 924</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-257 742</b>	<b>-191 062</b>

#### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2021, la société SAS APSYS RETAIL STREET est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

du groupe SAS FINANCIERE APSYS.

## AUTRES INFORMATIONS

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : FINANCIERE APSYS

Forme : SAS

SIREN : 499677649

Au capital de : 106 278 208 euros

Adresse du siège social :

28 AV VICTOR HUGO

75116 PARIS 16

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Convention de prêt consentie à la filiale SCI 10 SOLFERINO au taux de 5,20%</i>	20 000 000
<i>Caution solidaire APSYS RETAIL STREET</i>	385 000
Autres engagements donnés	20 385 000
<b>Total</b>	<b>20 385 000</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

## AUTRES INFORMATIONS

### Engagements reçus

	Montant en EURO
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Convention d'emprunt accordée par Financière Apsys au taux de 5,2%</i>	50 000 000
Autres engagements reçus	50 000 000
<b>Total</b>	<b>50 000 000</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

# **COMPTES ANNUELS // 2023**

**Période du 01/01/2023 au 31/12/2023**

**LIASSE FISCALE**

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD  
2024

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>				
Désignation de la société:			Adresse du siège social :	
SAS APSYS RETAIL STREET				
SIRET	8 3 1 9 8 6 2 0 3 0 0 0 1 4			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
28-32 avenue Victor Hugo				
75116 PARIS				

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2021
---	------------

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS FINANCIERE APSYS 28-32 avenue Victor Hugo 75116 Paris	SIRET   4 9 9 6 7 7 6 4 9 0 0 0 3 4
--	-------------------------------------

## B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	36 381 764	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long teme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 <sup>quindecies</sup>	

## 3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>				
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>		
				Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>		

## 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	<input type="checkbox"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	<input type="checkbox"/>

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

## H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID
<b>Nom et coordonnées</b>		
ECF	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>
Visa : CGA <input type="checkbox"/>		
- du prestataire : .....		
- du comptable : SAS BERDUGO METOUDI & PARTENAIRES 50 rue Picpus 75012 PARIS		
.....		
.....		
- du conseil : .....		
.....		
- du CGA ou du viseur .....		
conventionné : .....		
.....		
- N° d'agrément : .....		

**G | ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies C*), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

# **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

## **ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065**

N° 2065 bis-SD

2024

## I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) <sup>(2)</sup>			(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)			
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				Total (a à h)		

#### J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K | DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

## L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

#### M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

**Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice**

**Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS APSYS RETAIL STREET

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise : 28-32 avenue Victor Hugo 75116 PARIS

Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 8 3 1 9 8 6 2 0 3 0 0 0 1 4

Néant

\* Exercice N clos le,  
31/12/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	10 260	AK	10 260
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
IMMobilisatIons corporelles	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	30 075 199	CV	30 075 199
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	<b>TOTAL (II)</b>		BJ	30 085 459	BK
					30 085 459
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 519 468	BY	235 461
	Autres créances (3)	BZ	77 307 909	CA	1 284 006
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		77 307 909
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
CRÉANCES	Disponibilités	CF	190 491	CG	190 491
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ	79 017 869	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	235 461		78 782 407
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif*	CN			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	109 103 328	1A
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(3) Part à plus d'un an		CR
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS APSYS RETAIL STREET

Néant  \*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 27 200 .....)	DA	27 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	30 038 800
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	
	Report à nouveau	DH	( 7 461 860 )
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	36 728 099
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		<b>TOTAL (I)</b>	59 332 239
		DM	
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN	
	Avances conditionnées	DO	
		<b>TOTAL (II)</b>	535 962
DETTE (4)	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
		<b>TOTAL (III)</b>	535 962
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	387
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	47 203 689
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 542 323
	Dettes fiscales et sociales	DY	253 265
Compte régul.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		<b>TOTAL (IV)</b>	48 999 666
	Ecart de conversion passif*	<b>(V)</b>	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	108 867 867
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	39 949 706
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	387

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS APSYS RETAIL STREET

Néant  \*

		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue	FD		FE	FF	
	biens *				FI	
	services *	FG	750 124	FH	FL	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	<b>FJ</b>	<b>750 124</b>	<b>FK</b>	<b>750 124</b>	
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					<b>FR</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						
Variation de stock (marchandises)*						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						
Impôts, taxes et versements assimilés*						
Salaires et traitements*						
Charges sociales (10)						
CHARGES D'EXPLOITATION	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*	( dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2 <sup>e</sup> al.3 du CGI) HS )		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GA	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GB	
		Autres charges (12)			GC	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					<b>GD</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Définitions positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
					GP	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					<b>2 019 852</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Définitions négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
					GU	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					<b>2 277 594</b>	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					<b>GV</b>	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					<b>GW</b>	

## CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
<b>CHARGES</b>				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue	<span style="font-size: 2em;">{</span> biens services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

**Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772**

Désignation de l'entreprise SAS APSYS RETAIL STREET		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		HA	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HB 1 300	
Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HC	
Reprises sur provisions et transferts de charges		HD 1 300	
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			
CHARGES EXCEPTIONNELLES		HE 21	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HF 3 390	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HG	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HH 3 411	
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		( 2 111 )	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			
RENOVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY
	(3) Dont	{ – Crédit-bail mobilier * – Crédit-bail immobilier	IG
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HQ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IJ 1 709 702
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK 1 741 632
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinques D)	HX
	(9)	Dont transferts de charges	RC
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>	A1
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>	A4 270
		Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b> Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
			Charges exceptionnelles Produits exceptionnels
<b>Pénalités, amendes fiscales et pénales</b>			21
<b>Valeurs comptables des éléments d'actif cédés</b>			3 390
<b>Produits des cessions d'éléments d'actif</b>			1 300
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N
			Charges antérieures Produits antérieurs

**OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES**

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
<b>DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	21
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 390
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
<b>TOTAL</b>	3 411
<b>DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Degrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	1 300
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
<b>TOTAL</b>	1 300

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS APSYS RETAIL STREET										Néant <input type="checkbox"/>	*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				KE		KF	10 260		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2				KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX			
		Matériel de transport*					KY		KZ		LA			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
FINANCIÈRES	Avances etacomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN		LO		LP			
	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
	Autres participations						8U	30 078 590	8V		8W	1 000		
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		IV			
	TOTAL IV						LQ	30 078 590	LR		LS	1 000		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	30 078 590	ØH		ØJ	11 260		
CORPORELLES	CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
			par virement de poste à poste			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	10 260	IX			
	Terrains				IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA			MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD			ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG			MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outilage industriels				IT		MJ		MK		ML			
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM			MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP			MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS			MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV			MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours				MZ			NA		NB			
		Avances etacomptes				ND			NE		NF			
	TOTAL III				IY		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations				IØ		ØX	4 391	ØY	30 075 199	ØZ			
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G			
	TOTAL IV				I3		NJ	4 391	NK	30 075 199	2H			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	4 391	ØL	30 085 459	ØM			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : SAS APSYS RETAIL STREET

 Néant  \*

<b>CADRE A</b>	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS APSYS RETAIL STREET</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>			RK		RM		RN		RO	
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
Constructions			PR		PS		PT		PU	
Sur sol d'autrui			PV		PW		PX		PY	
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions			PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			QD		QE		QF		QG	
Autres immobilisations corporelles			QH		QI		QJ		QK	
Inst. générales., agencements, aménagements divers			QL		QM		QN		QO	
Matériel de transport			QP		QR		QS		QT	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL II</b>			QN		QP		QO		QR	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>										
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Ins. gales, agenc et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Autres immobilisations corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Inst. gales, agenc am. divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Matériel de transport	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
Mat. bureau et inform. mobilier										
Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM				NO		
<b>TOTAL III</b>										
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NV)	NZ			
<b>CADRE C</b>										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR	

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks


### CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total A + B - C
		A	B	C	
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL I</b>					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst, générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst, générales., agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>					
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Désignation de l'entreprise SAS APSYS RETAIL STREET

Néant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK	IL
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ
Provisions pour risques et charges	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	306 799	535 962
	<b>TOTAL II</b>	5Z	306 799	535 962
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B
		- corporelles	6E	6F
		- titres mis en équivalence	02	03
		- titres de participation	9U	9V
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R
	Sur comptes clients	6T	282 553	6U
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z
	<b>TOTAL III</b>	7B	282 553	TY
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	589 352	UB
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	535 962	UC
		UF	47 092	UD
		UH	306 799	
	- financières	UG	535 962	UK
	- exceptionnelles	UJ		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 <sup>e</sup> du C.G.I				10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# **PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX**

## **AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES**

## **PROVISIONS POUR IMPÔTS**

## **AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

## **PROVISIONS POUR DEPRECIAISON DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

## **AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIAISON**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS APSYS RETAIL STREET

Néant  \*

DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut		A 1 an au plus	A plus d'un an			
			1	UM	2	UN	3		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations			UL		UM			
	Prêts (1) (2)			UP		UR			
	Autres immobilisations financières			UT		UV			
	Clients douteux ou litigieux			VA	282 553	282 553			
	Autres créances clients			UX	1 236 914	1 236 914			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée*) UO )			Z1					
	Personnel et comptes rattachés			UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	335 459	335 459		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN				
		Divers			VP				
RENVOIS	Groupe et associés (2)			VC	76 458 052	39 831 901	36 626 150		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	514 398	514 398			
	Charges constatées d'avance			VS					
	TOTaux			VT	78 827 377	VU 42 201 226	VW 36 626 150		
	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut		A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y						
Autres emprunts obligataires (1)			7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	387	387				
	à plus d'1 an à l'origine		VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 542 323	1 542 323				
Personnel et comptes rattachés			8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	253 068	253 068				
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	197	197				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J						
Groupe et associés (2)			VI	47 203 689	38 153 729	707 843	8 342 116		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2						
Produits constatés d'avance			8L						
TOTaux			VY	48 999 666	VZ 39 949 706	707 843	8 342 116		
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VL			
						* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : SAS APSYS RETAIL STREET							Néant <input type="checkbox"/>	*	Exercice N° clos le : 31/12/2023				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WA 36 728 099				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB						
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) <b>WD</b>							XE						
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.) <b>WF</b>													
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option <b>RA</b>							)						
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) <b>WI</b>							XW	535 983					
Amendes et pénalités <b>WJ</b>													
Charges non admises en déduction du résultat fiscal													
Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*							XY						
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	8 342 116					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE <b>WL</b>	42 747 966	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI <b>L7</b>				K7	42 747 966					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WN	18		ZN						
		{ – imposées au taux de 0 %					WO						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*							XR						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)													
Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *							WQ	306 799					
Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.) <b>SU</b>							Y1						
Zones d'entreprises* (activité exonérée) <b>SW</b>													
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro <b>M8</b>							Y3						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													
							TOTAL I	WR 88 660 963					
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							WS						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	3 567 583					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	306 799					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WW			WH						
		{ – imposées au taux de 0 %					WP						
{ – imposées au taux de 19%							WW						
{ – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							XB						
{ – imputées sur les déficits antérieurs							I6						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %													
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : <b>2A</b> )							XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX						
Mesures d'incitation	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY					
	Majoration d'amortissement*							XD					
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	<b>K9</b>	Entreprises nouvelles 44 sexies	<b>L2</b>	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	<b>L5</b>	XF						
	Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	<b>ØV</b>	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	<b>K3</b>	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	<b>PA</b>							
Abattement sur le bénéfice et exonération*	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	<b>PP</b>	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	<b>1F</b>	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	<b>XC</b>							
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	<b>PC</b>	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	<b>PB</b>							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	<b>X9</b>		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	<b>YI</b>	XG							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	<b>YA</b>		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	<b>YL</b>								
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	<b>YB</b>		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	<b>YH</b>	)							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	<b>YC</b>		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	<b>ZI</b>								
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	<b>YD</b>											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2						
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							TOTAL II	XH 49 609 544					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							bénéfice ( <b>I moins II</b> )	XI 39 051 419					
							déficit ( <b>II moins I</b> )	XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN 36 381 764	XO					

## **ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**

(lignes 1 à 3)

N° 2058-A

## Désignation

SAS APSYS RETAIL STREET

## **ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**

(lignes 1 à 3)  
N° 2058-A

## Désignation

SAS APSYS RETAIL STREET

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS APSYS RETAIL STREET

Néant  \*

### I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	2 669 655
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) <b>K4bis</b>	<b>K4ter</b>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>	2 669 655
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)	<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	

### II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>	
---	-----------	--

### III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *		
Voir état annexe	<b>8X</b>	<b>8Y</b>
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>
	<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *		
	<b>9D</b>	<b>9E</b>
	<b>9F</b>	<b>9G</b>
	<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer		
	<b>9K</b>	<b>9L</b>
	<b>9M</b>	<b>9N</b>
	<b>9P</b>	<b>9R</b>
	<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b> 535 962	<b>YO</b> 306 799
	▼	▼
	ligne WI	ligne WU

### CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

## **ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

## Désignation

SAS APSYS RETAIL STREET

#### **Provisions pour risques et charges**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS APSYS RETAIL STREET

Néant  \*

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	( 6 818 638 )	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	( 643 222 )		- Autres réserves	-	ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes		ZE	
	<b>TOTAL I</b>	ØF	( 7 461 860 )		Autres répartitions		ZF	
					Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	( 7 461 860 )
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N :
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier		( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7		)	YQ	
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	759 514
	Locations, charges locatives et de copropriété		( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8		)	XQ	2 377
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	122 939
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	5 990
	Autres comptes		( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		)	ST	67 687
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ 958 509
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )	ZS		)	9Z	1 717
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX 1 717
T.V.A. DIVERS	Montant de la T.V.A. collectée						YY	57 957
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	131 256
	Montant brut des salaires *						OB	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							
REGIME DE GROUPE*	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	36 381 764	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 9 9 6 7 7 6 4 9 0 0 0 3 4		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.  
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS APSYS RETAIL STREET

Néant  \*

### A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Titres Coquille 2 14/12/2022	1 000			1 000
	2	Titres Coquille 26/10/2022	300			300
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

### B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

#### Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			⑩	19 %	15 % ou 12,8 %	
⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1 000					
	300					

II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne ) ⑩	(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

## Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS APSYS RETAIL STREET

Néant

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**  
plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					

## **B** PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission  
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS APSYS RETAIL STREET

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ① *.	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥=②+③-④-⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
N-1					
N-2					
N-3					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <u>SAS APSYS RETAIL STREET</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à <b>10 %</b>	taxées à <b>15 %</b>	taxées à <b>18 %</b>	taxées à <b>19 %</b>	taxées à <b>25 %</b>
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés		4				
Prélèvements opérés		5				
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>,6<sup>e</sup>,7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>①</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>②</b>	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>⑤</b>	
		donnant lieu à complément d'impôt <b>③</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>④</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS APSYS RETAIL STREET

Néant

Exercice ouvert le : ..... 01/01/2023 ..... et clos le : ..... 31/12/2023 ..... Durée en nombre de mois 12

## **DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

## CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	750 124
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	25 146
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
	TOTAL 1	OX
		775 271

## **II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 2	OM

### **III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	956 131
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	527
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
	TOTAL 3	OJ
		956 659

## **IV | Valeur ajoutée produite**

## V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE  
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.  
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X																						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																	GX		775	271				
Effectifs au sens de la CVAE																	EY							
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																	HX							
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3		
Date de cessation																HR			/		/			

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte de modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI )  
N° de dépôt

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société )**

1  
1

(1)

Néant 

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

8 3 1 9 8 6 2 0 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS APSYS RETAIL STREET

ADRESSE (voie)

28-32 avenue Victor Hugo

CODE POSTAL

75116

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	---	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique	Dénomination
-----------------	--------------

N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
---	----------------	------------------------

Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination
-----------------	--------------

N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
---	----------------	------------------------

Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination
-----------------	--------------

N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
---	----------------	------------------------

Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination
-----------------	--------------

N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
---	----------------	------------------------

Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)
-----------	----------------	-----------

Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
-------------	----------------	------------------------

Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
------------------	----------------	---------	------

Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)
-----------	----------------	-----------

Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
-------------	----------------	------------------------

Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
------------------	----------------	---------	------

Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	2
---	---

(1) Néant 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 8 | 3 | 1 | 9 | 8 | 6 | 2 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS APSYS RETAIL STREETADRESSE (voie) 28-32 avenue Victor HugoCODE POSTAL 75116 VILLE PARISNOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 12Forme juridique SNC Dénomination ARS SEDAINEN° SIREN (si société établie en France) 881805402 % de détention 99.99Adresse : N° 28-32 Voie avenue Victor HugoCode Postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCEForme juridique SNC Dénomination ARS ROCHEFOUCAULDN° SIREN (si société établie en France) 910600568 % de détention 50.00Adresse : N° 28-32 Voie avenue Victor HugoCode Postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCEForme juridique SNC Dénomination ARS LECOURBEN° SIREN (si société établie en France) 914132725 % de détention 100.00N° 28/32 Voie avenue Victor HugoAdresse : Code Postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCEForme juridique SNC Dénomination ARS COMMANDANTN° SIREN (si société établie en France) 881167308 % de détention 99.99N° 28-32 Voie avenue Victor HugoAdresse : Code Postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCEForme juridique SNC Dénomination FONCIERE RIVOLIN° SIREN (si société établie en France) 912326964 % de détention 50.00Adresse : N° 28/32 Voie avenue Victor HugoCode Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCEForme juridique SNC Dénomination ARS ROULEN° SIREN (si société établie en France) 884240599 % de détention 99.99Adresse : N° 28-32 Voie avenue Victor HugoCode Postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCEForme juridique SCI Dénomination 10 SOLFERINON° SIREN (si société établie en France) 815053376 % de détention 100.00N° 28-32 Voie avenue Victor HugoAdresse : Code Postal 75110 Commune PARIS Pays FRANCEForme juridique SAS Dénomination ARS COQUILLEN° SIREN (si société établie en France) 920869039 % de détention 70.00N° 28-32 Voie avenue Victor HugoAdresse : Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCE

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2  2 (1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

8 | 3 | 1 | 9 | 8 | 6 | 2 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS APSYS RETAIL STREET

ADRESSE (voie)

28-32 avenue Victor Hugo

CODE POSTAL

75116

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

12

Forme juridique EURL Dénomination BNS

N° SIREN (si société établie en France) | 837682582

% de détention | 100.00

Adresse : N° 28/32 Voie avenue Victor Hugo

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination 2 ROND POINT

N° SIREN (si société établie en France) | 877866087

% de détention | 99.00

Adresse : N° 28 Voie avenue Victor Hugo

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination LECLUSE

N° SIREN (si société établie en France) | 921036414

% de détention | 50.00

N° 28-32 Voie avenue Victor Hugo

Adresse : Code Postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination ARS COQUILLE 3

N° SIREN (si société établie en France) | 951792035

% de détention | 100.00

N° 28-32 Voie avenue Victor Hugo

Adresse : Code Postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) |

% de détention |

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) |

% de détention |

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) |

% de détention |

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) |

% de détention |

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ**  
**COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

N° 2058 Abis  
2024

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS APSYS RETAIL STREET

N° SIRET : 8 3 1 9 8 6 2 0 3 0 0 0 1 4

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2023 au :31/12/2023

Néant  \*

<b>I - RÉINTÉGRATIONS</b>		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	36 728 099
Réintégriations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)		E 2	51 932 864	
Réintégriations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI		E 9		
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A		Z 7		
		<b>TOTAL I</b>	E 3	88 660 963
<b>II - DÉDUCTIONS</b>		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Deductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E 5	49 609 544	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	E Y		
	• imposées au taux de 15 %	E 6		
	• imposées au taux de 0 %	E Z		
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7		
	• imputées sur les déficits antérieurs	E 8		
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(1)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9		
<b>III - RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>TOTAL II</b>	F 1	49 609 544
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I-II)	F 2	39 051 419
		Déficit (II-I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		6 651 437
Résultat fiscal		Bénéfice	F 8	32 399 982
		Déficit	F 9	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS**  
**ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME**  
**COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

N° 2058 Bbis  
 2024

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS APSYS RETAIL STREET

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2023 au : 31/12/2023

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

<b>I - SUIVI DES DÉFICITS *</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	6 651 437
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	M5bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5ter
Déficits imputés		J9	6 651 437
Déficits reportables		M6	
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	
Total des déficits restant à reporter		H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

<b>II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME</b>						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS APSYS RETAIL STREET

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée 83198620300014

Exercice ouvert le : 01/01/2023

clos le : 31/12/2023

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégations			Déficit et déductions		
	CA	36 381 764	CB	CE	CG	CJ
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble						
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2019)	CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intragroupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 <sup>er</sup> du CGI)	CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
<b>TOTAL</b>	<b>CX</b>	<b>36 381 764</b>	<b>CY</b>			
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ	36 381 764	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégitations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>BS</b>	<b>ED</b>	<b>EE</b>	<b>A8</b>	<b>EF</b>	<b>EG</b>
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8–BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED – EF) ou moins-values (EF – ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE – EG) ou moins-values (EG – EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		B3				

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS APSYS RETAIL STREET

N° SIRET : 8 3 1 9 8 6 2 0 3 0 0 0 1 4

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du :01/01/2023 au : 31/12/2023

Néant  \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>	<b>19 % (1)</b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) ( ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	39 051 419	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	39 051 419	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS - DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE****N° 2066-SD**

2024

**(MONTANT DES SOMMES DONNANT DROIT A IMPUTATION SUR L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS EN APPLICATION DE CONVENTIONS INTERNATIONALES)**

EXERCICE OUVERT LE 01/01/2023

ET CLOS LE 31/12/2023

<b>I DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DES REVENUS</b> (Dénomination et Forme)	N° Siren du principal établissement de l'entreprise 831986203
SAS APSYS RETAIL STREET	
<b>ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT</b>	<b>ANCIENNE ADRESSE EN CAS DE CHANGEMENT</b>
28-32 avenue Victor Hugo  75116 PARIS	
<b>II RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS</b>	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (CGI, art.223 A) (cocher la case) <input checked="" type="checkbox"/>	
Désignation et adresse de la société mère.	
SAS FINANCIERE APSYS 28-32 avenue Victor Hugo	
75116 Paris FRA	
N° Siren de la société mère : 499677649	

**POUR REMPLIR LA DÉCLARATION, Veuillez vous reporter à la notice explicative N° 2066-NOT-SD****SOCIÉTÉS CONCERNÉES**

Cet imprimé doit être utilisé par les sociétés bénéficiaires de revenus de source étrangère encaissés dans un état étranger ou un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie ou reçus directement d'un tel état, territoire ou collectivité.

Nature des revenus	Pays d'origine des revenus 1	Montant brut des revenus 2	Impôt étranger effectivement prélevé 3	Montant net des revenus (Col. 2 - Col. 3) 4	Crédit d'impôt attaché aux revenus 5	Impôt français afférent aux revenus 6	Crédit d'impôt imputable 7
I. Dividendes							
	Total à reporter Cadre VII ligne A						
II. Intérêts d'obligations							
	Total à reporter Cadre VII ligne B						
III. Revenus de créances							
	Total à reporter Cadre VII ligne C						

Nature des revenus	Pays d'origine des revenus	Montant brut des revenus	Impôt étranger effectivement prélevé	Montant net des revenus (Col. 2 - Col. 3)	Crédit d'impôt attaché aux revenus	Impôt français afférent aux revenus	Crédit d'impôt imputable
	1	2	3	4	5	6	7
IV. Redevances							
	Total à reporter Cadre VII ligne D						
V. Jetons de présence, tantième							
	Total à reporter Cadre VII ligne E						
VI. Autres revenus							
	Total à reporter Cadre VII ligne F						
VII. Récapitulation	A – Total Cadre I						
	B – Total Cadre II						
	C – Total Cadre III						
	D – Total Cadre IV						
	E – Total Cadre V						
	F – Total Cadre VI						
	<b>Total général</b>						

